



Fédération Française
Mutuelle Santé Citoyenne

Consultations et dépassements d'honoraires ?

**Beaucoup de médecins spécialistes pratiquent des
dépassements d'honoraires plus ou moins importants**



UFC-Que choisir constate une hausse incontrôlée des dépassements d'honoraires pratiqués par certains médecins spécialistes. Les négociations conventionnelles entre l'Assurance maladie et les syndicats des médecins. Benjamin Montmartin, professeur d'économie et de sciences des données à la Skema Business school met en évidence «*une inacceptable inégalité territoriale d'accès à la médecine*».

Les médecins spécialistes sont nombreux à réclamer des dépassements d'honoraires à leurs patients. Même si le code de la santé publique stipule un devoir de fixer les tarifs avec «*tact et mesure*», d'importants écarts sont constatés par rapport aux tarifs de base de la Sécurité sociale. Et tout, particulièrement chez les anesthésistes, les cardiologues, les dermatologues, les gastro-

entérologues, les ophtalmologues, les gynécologues, les pédiatres et les psychiatres.

Vérifiez si votre médecin est conventionné en secteur 1 ou 2

En 2022, les cardiologues ont facturé leurs consultations 55,90€, en moyenne, alors que l'Assurance maladie ne remboursait les patients que sur la base de 51€. Mais selon notre lieu de résidence nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne. Pour exemple les habitants des Hauts-de-Seine qui visitent un cardiologue déboursent en moyenne 77,80 euros, alors que ceux de l'Aveyron ne règlent «que» 51 euros, soit sans dépassement.

Pour éviter toute déconvenue, mieux vaut vérifier le secteur conventionnel du docteur. Les médecins libéraux conventionnés avec l'Assurance maladie sont en effet répartis en deux groupes. Le **secteur 1** rassemble les docteurs qui ne facturent pas de dépassements d'honoraires - sauf rares exceptions. On y trouve majoritairement les médecins généralistes.

Le **secteur 2** permet aux praticiens de fixer librement leurs tarifs, toutefois leurs patients ne sont remboursés que sur la base des prix pratiqués en secteur 1. Les spécialistes y sont majoritaires. En général, les médecins généralistes et spécialistes indiquent aux patients leur secteur conventionnel sur les plateformes de prise de rendez-vous en ligne comme Doctolib, si ce n'est pas le cas, le mieux est de vérifier dans l'annuaire de l'Assurance maladie en tapant le nom du docteur consulté.

Des dépassements limités chez certains médecins en secteur 2

Depuis 2017, certains médecins conventionnés en secteur 2 se sont néanmoins engagés à limiter leurs dépassements d'honoraires. Sur les plateformes de prise de rendez-vous en ligne et dans l'annuaire de l'Assurance maladie, ils sont étiquetés « conventionnés secteur 2 avec Optam (Option pratique tarifaire maîtrisée) ». En pratique, certains patients qui les consultent n'auront pas à payer de dépassements. Mais impossible de savoir à l'avance si ce sera votre cas ou pas